

Mort de Cédric Chouviat : trois policiers mis en examen pour « homicide involontaire »

Le Monde

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)
- [Justice](#)

La famille de cet homme de 42 ans, mort en janvier, s'est dite « soulagée » mais estime que « la qualification n'est pas adaptée à la violence et à l'agressivité des fonctionnaires ».

Un troisième membre de l'équipage de police qui a procédé au contrôle routier ayant entraîné la mort, début janvier à Paris, de Cédric Chouviat a été mis en examen jeudi 16 juillet pour « *homicide involontaire* », a annoncé à l'Agence France-Presse son avocat Laurent-Franck Liénard. Deux autres membres de l'équipage ont déjà été mis en examen les 7 et 8 juillet pour « *homicide involontaire* » tandis qu'une fonctionnaire de police a été placée sous le statut intermédiaire de témoin assisté.

Ce livreur de 42 ans est mort dimanche 5 janvier des suites d'un malaise cardiaque lors de son interpellation deux jours plus tôt après un contrôle policier violent près de la Tour Eiffel au cours duquel il a été plaqué au sol avec son casque sur la tête. Transporté dans un état critique à l'hôpital, il est mort des suites d'une asphyxie « *avec fracture du larynx* », selon les premiers éléments de l'autopsie communiqués par le parquet de Paris, qui a rapidement ouvert une information judiciaire pour « *homicide involontaire* ».

« J'étouffe ! »

Une expertise dévoilée à la fin de juin a reconstitué les douze dernières minutes de ce contrôle routier, un échange « *relativement correct* » même si le livreur fait preuve d'« *une forme de provocation* ». L'expert relève que les forces de l'ordre tentent de mettre fin au contrôle à plusieurs reprises, avant que la situation dégénère et que les policiers procèdent à l'interpellation de M. Chouviat. Cédric Chouviat dit alors à sept reprises « *j'étouffe* », lors de la vingtaine de secondes de son interpellation.

Les policiers ont contesté avoir entendu ces mots le jour du contrôle. A la « *découverte* » de ces mots à l'issue de l'expertise, ils se sont dits « *catastrophés* », selon l'expression de leurs avocats, M^e Thibault de Montbrial et M^e Laurent-Franck Liénard. Les avocats n'étaient pas joignables dans l'immédiat jeudi.

Selon l'expertise, « *la quasi-totalité* » de l'échange entre Cédric Chouviat et les policiers est toutefois « *compréhensible* » dans les trois vidéos tournées par la fonctionnaire de police placée sous le statut de témoin assisté.

« Soulagée »

La famille de Cédric Chouviat, dont la mort incarne le débat sur les violences policières, s'est dite jeudi « soulagée ». « *Cependant, la famille (...) considère que la qualification d'homicide involontaire n'est pas adaptée à la violence et à l'agressivité des fonctionnaires de police telle qu'elle ressort des vidéos de témoins et passants* », ajoute-t-elle dans un communiqué. « *Ce sont des coups volontaires qui ont entraîné la mort de Cédric Chouviat* », insiste la famille, qui « *demeure néanmoins confiante s'agissant d'une évolution de la qualification en fonction des investigations et expertise à venir* ».

Lors d'une conférence de presse, le 23 juin, ses proches avaient demandé au président de la République de suspendre les quatre fonctionnaires mis en cause et d'[interdire définitivement la clé d'étranglement et le plaquage ventral](#), les deux techniques policières utilisées ce jour-là. Le ministre de l'intérieur d'alors, Christophe Castaner, avait annoncé l'abandon futur de cette technique au début de juin, mais elle reste autorisée en attendant une « *méthode alternative* ».

Le Monde

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.